



**Le Maire de Fort-de-France
vous informe**

Madame, Monsieur

Vous allez être recensé(e) cette année.

Le recensement de la population est une **enquête statistique obligatoire**. Il permet de connaître le nombre de personnes vivant dans notre commune. Ces données servent également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire et à recueillir de nombreuses informations sur la population.

Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Cette année, la collecte se déroulera **du 18 Janvier au 24 Février 2024**.

Vous recevrez la visite de l'agent recenseur (signalé au verso de la présente lettre) muni d'une carte officielle. Il vous interrogera sur votre logement et les personnes qui y habitent. Je vous prie de bien vouloir répondre rapidement à cette enquête, en privilégiant la réponse par internet.

N'ayez crainte, **les agents recenseurs sont tenus au secret professionnel**.

Merci de leur réserver le meilleur accueil.

Votre Maire,
Didier LAGUERRE

Par internet, comment ça marche ?

Sur le site www.le-recensement-et-moi.fr

Vos codes confidentiels de connexion figurant sur la notice d'information vous seront remis prochainement dans votre boîte aux lettres ou en main propre par l'agent recenseur.

Vos réponses sont strictement confidentielles. Elles seront transmises à l'Insee pour établir des **statistiques anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

ATTENTION - Le recensement de la population est **gratuit** : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.